

rédaction d'une note, d'un rapport ou d'une correspondance (Épreuve commune/épreuves écrites)

Concours/Examen : Épreuve : NOTE N ° sujet :

Section-option/Spécialité/BAP/Domaine :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

DRAAF XXX

Affaire suine par XXX - chef de service PCF

Secr ~~XXX~~

Contact: 06 XXXXX

le 17 janvier 2026,

Note à l'attention M. le préfet XXX

Objet : Présentation des mesures sanitaires et phytosanitaires aux frontières, des leur mise en œuvre en France et des règles mesures à venir afin de maintenir une concurrence juste entre produits de l'Union Européenne et produits importés.

M. le préfet,

Je vous adresse cette note synthétique en vue de votre entretien à venir avec la presse locale au sujet de la grande agende à propos de la concurrence dite "détaxée" sur les normes sanitaires et phytosanitaires (SPS). Vous trouverez un fondement réglementaire et contextuel de ces normes et leur mise en œuvre opérationnelle sur le territoire, puis la présentation des mesures à venir à ce sujet décidées par le gouvernement. Enfin, quelques éléments de langage en fin du document pourront servir à votre prise de parole.

• Mesures SPS aux frontières

2^e augmentation des flux commerciaux ces derniers décennies a requis l'élaboration de normes au niveau international afin de faciliter les échanges entre pays et modes de production très différents. Parmi ces normes se trouvent les normes SPS. Les enjeux de ces normes sont variés ; la sécurité sanitaire des éléments et la

santé des consommateurs principalement mais également la protection de la santé animale et de la santé végétale en évitant l'introduction d'agents pathogènes sur le territoire. Actuellement, d'autres enjeux de durabilité des systèmes alimentaires sont au cœur des mesures SPS et notamment la lutte contre l'antibiorésistance.

La France étant un territoire de l'UE, les mesures SPS en France sont principalement issues de la réglementation européenne de la politique commerciale unique. Cette réglementation est elle-même dictée par l'accord SPS de l'Organisation du commerce (accord sur l'application des mesures SPS - accord de Marrakech du 15 avril 1994) et sur les règles de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994.

~~Les mesures SPS telles que celles appliquées aux frontières sont élaborées par trois principaux organismes internationaux : la Commission du Codex Alimentaire, la Convention internationale~~

Les normes SPS dans le commerce international doivent ainsi protéger la santé des consommateurs et la situation sanitaire de l'UE tout en étant juste et équilibrée entre les pays (Accord SPS). Néanmoins tout membre de l'Accord peut décider d'une norme accordant un niveau de protection plus élevé sur justification scientifique, ^(article 3) pour atteindre un objectif sanitaire tant qu'elle ne traite pas les produits intérieurs et importés de manière inéquitable.

Concrètement les mesures SPS comprennent l'examen des documents accompagnant les denrées animales et végétales à la frontière, au niveau des principaux ports et aéroports de transit. On distingue contrôle documentaire, d'identité et contrôle physique. Des prélèvements sont également organisés selon le risque. En effet, le principe central des mesures SPS aux frontières de l'UE est que la portée et l'intensité des contrôles sont adaptés au risque que présente la denrée animale ou végétale.

Plusieurs réglementations encadrent ces contrôles tels que le règlement (CE) n°

o De nouvelles mesures de contrôle sont à venir

L'activité de contrôle dans le cadre des mesures SPS va être renforcée dans les semaines à venir. Tout d'abord, l'UE souhaite augmenter ^{la fréquence} des contrôles et se concentrer pour vérifier le respect des normes par les produits importés dans le cadre du PencoSm (résidus d'antibiotiques ou hormones de croissance vande, résidus phytosanitaires dans des productions végétales).

Neanmoins la principale annonce est l'interdiction par arrêté ministériel de l'importation de produits végétaux contenant cinq substances (mancozèbe, thiophanate-méthyl, glufosinate, carbendazime, benomyl) à partir du 8 février. Cette mesure de sauvegarde vise à interdire le mix sur le marché de produits ne respectant les normes SPS de l'UE. Concrètement, des nouvelles actions sont demandées aux agents de contrôle à savoir : augmenter les contrôles documentaires des denrées végétales potentiellement contaminées avec ces produits, du 8 au 20 février dans les marchés d'intérêt nationaux de Lunz / Lille / Paris / Marseille et au siège de sociétés de distribution.

* informer les opérateurs locaux d'importation

* surtout : réaliser 150 prélèvements d'ici le 17 février sur cinq catégories de denrées végétales cibles au sein des quatre marchés d'intérêt national et du Saint Charles International.

En conclusion, bien que non révisés dans notre département, ces contrôles vont lutter contre une potentielle

concurrence déloyale
éléments de langage → Le gouvernement entend les usages des agriculteurs, qui ont le droit et agit pour les protéger de la concurrence déloyale, en témoigne cet arrêté ministériel récent.

→ la France est à l'avant de l'Europe pour protéger ses agriculteurs : par cette disposition aux normes européennes, elle cherche à pousser l'Europe à s'aligner sur elle et encadrer les limites maximales de résidus pour les 5 molécules au niveau de quantification le plus faible possible.

→ l'Etat français dispose d'un effectif important et performant pour s'assurer que les produits importés respectent les mêmes exigences SPS que les produits français.

→ l'Etat français s'oppose à la signature du PencoSm et sera intransigeante sur les clauses minimales en cas de ratification.